

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
LE 16 MAI 2018**

Ouverture de l'assemblée régulière du Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska tenue le 16^e jour du mois de mai 2018 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville de Nicolet situé au 180, rue de Monseigneur-Panet.

Sont présents :

M. Gilles BÉDARD	Maire de Sainte-Eulalie
M. Julien BOUDREAU	Maire de Grand-Saint-Esprit
M. Éric DESCHENEAUX	Maire de Pierreville
M. Réal DESCHÊNES	Maire de Saint-Wenceslas
M. Jean-Guy DOUCET	Maire de Saint-Léonard-d'Aston
M. Guy DUPUIS	Maire de Sainte-Perpétue
M ^{me} Denise GENDRON	Mairesse de Sainte-Monique
M. Marc-André GOSELIN	Maire d'Aston-Jonction
M. Luc LABRECQUE	Représentant de la Ville de Nicolet
M. Sylvain LAPLANTE	Maire de La Visitation-de-Yamaska
M. Mario LEFEBVRE	Maire de Saint-Elphège
M. Mathieu LEMIRE	Maire de Saint-Zéphirin-de-Courval
M. Raymond NOËL	Maire de Village de Saint-Célestin
M. Pascal THÉROUX	Maire de Saint-François-du-Lac

Absences motivées :

M. Michaël BERGERON	Maire de Paroisse de Saint-Célestin
M ^{me} Geneviève DUBOIS	Préfète et mairesse de Ville de Nicolet

Formant quorum sous la présidence de M. Claude LEFEBVRE, préfet suppléant et maire de Baie-du-Febvre.

M. Michel Côté, directeur général et secrétaire-trésorier est présent et agit à titre de secrétaire de la session.

M. Martin Croteau, coordonnateur du service d'aménagement du territoire, M^{me} Caroline Vachon, coordonnatrice développement économique, M^{me} Marie-Hélène Larivière, conseillère en développement agroalimentaire, et M^{me} Andrée Lavoie, adjointe à la direction, sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES CORPORATIVES

- 1.1. Ouverture de la session
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption des délibérations du Conseil des maires du 11 avril 2018 (séance spéciale)
- 1.4. Adoption des délibérations du Conseil des maires du 18 avril 2018
- 1.5. Adoption des délibérations du Conseil des maires du 9 mai 2018 (séance spéciale)
- 1.6. Adoption des délibérations du Comité administratif du 2 mai 2018
- 1.7. Documents reproduits

2. PROJETS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – FDT

- 2.1. Acceptation du 24^e projet : Fresques sur la devanture du Centre Richard-Lebeau et à l'Hôtel de ville dans la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston
- 2.2. Acceptation du 25^e projet : Jardins collectifs et aménagement de l'environnement municipal dans la municipalité de Sainte-Eulalie

3. AFFAIRES COURANTES

- 3.1. Système de gouvernance de la MRC de Nicolet-Yamaska
 - 3.1.1. Rôle du Conseil des maires
 - 3.1.2. Attentes envers les administrateurs

- 3.1.3. Réunions du Conseil des maires
- 3.1.4. Rôle et composition des comités
- 3.2. Programme de contrôle biologique des insectes piqueurs
 - 3.2.1. Adoption du règlement 2018-05 établissant la quote-part pour le programme de contrôle biologique des insectes piqueurs
 - 3.2.2. Autorisation de paiement à G.D.G. Environnement Ltée pour le contrôle des insectes piqueurs – Année 2018
- 3.3. Adoption du règlement 2018-04 - Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Nicolet-Yamaska
- 3.4. Programme d'aménagement durable des forêts
 - 3.4.1. Adoption du rapport annuel 2017-2018, des états financiers 2016-2017 et des états financiers 2017-2018
- 3.5. Autorisation de transfert des subventions à Transport collectif Bécancour-Nicolet-Yamaska
- 3.6. Autorisation de versement des parts de la MRC de Bécancour, de la Ville de Nicolet, de monsieur Denys Guévin, des Communautés abénakises d'Odanak et de Wôlinak dans la 6^e entente de développement culturel
- 3.7. Autorisation générale de dépenses pour le projet Chronique d'un Quêteux (titre temporaire)
- 3.8. Virement entre les programmes du Fonds de développement des entreprises du territoire (FDET) 2018
- 3.9. Adoption du rapport annuel 2017 pour le suivi du Plan de gestion de matières résiduelles
- 3.10. Adjudication du contrat pour la réalisation d'un diagnostic et de plans de revitalisation pour les municipalités de Pierreville, Saint-Léonard-d'Aston, Sainte-Eulalie, Sainte-Monique et Ville de Nicolet
- 3.11. Autorisation de paiement à Sogetel – Déplacement de la fibre optique au bureau municipal de Saint-Léonard-d'Aston
- 3.12. Autorisation de paiement à Therrien entrepreneur général

4. POINTS D'INFORMATION

- 4.1. Présentation du rapport en développement économique, 1^{er} trimestre
- 4.2. Rapport des présidents de comités
 - 4.2.1 Comité Investissement (26 avril 2018)
- 4.3. Suivi du FARR / Table des MRC
- 4.4. Relais pour la vie – Suivi

5. AFFAIRES FINANCIÈRES

- 5.1. Liste des comptes

6. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes)

7. DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT-FORÊT, COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

- 7.1. Aménagement-forêt
 - 7.1.1 Avis de conformité au règlement 371-2018 – Ville de Nicolet
- 7.2. Cours d'eau et carrières-sablières

8. DEMANDES D'APPUI

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1.1

OUVERTURE DE LA SESSION

Le préfet suppléant, monsieur Claude Lefebvre, préside l'assemblée et la déclare ouverte.

1.2

2018-05-140 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ajout des points suivants :

- 3.13 Offre de service – Eco²Urb ;
- 3.14 Inscription à la journée « Tous Ruraux » ;
- 8.1 Financiarisation des terres agricoles ;
- 9.1 Remerciements à la Ville de Nicolet ;
- 9.2 L'Harmonie de la Riveraine ;
- 9.3 Tournée du président de la FQM ;

Il est proposé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par monsieur Julien Boudreault, maire de Grand-Saint-Esprit et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter cet ordre du jour tel que présenté, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3

2018-05-141 **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DES MAIRES DU 11 AVRIL 2018**

Le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 11 avril 2018 a été transmis à la préfète et aux membres du Conseil.

CONSIDÉRANT que le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 11 avril 2018 ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par monsieur Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les minutes de ces délibérations, en dispensant le secrétaire d'en faire la lecture et en ratifiant les décisions et gestes qui y ont été posés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.4

2018-05-142 **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DES MAIRES DU 18 AVRIL 2018**

Le procès-verbal de la séance du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 18 avril 2018 a été transmis à la préfète et aux membres du Conseil.

CONSIDÉRANT que le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 18 avril 2018 ;

Il est proposé par madame Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et appuyé par monsieur Gilles Bédard, maire de Sainte-Eulalie et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les minutes de ces délibérations, en dispensant le secrétaire d'en faire la lecture et en ratifiant les décisions et gestes qui y ont été posés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.5

2018-05-143 **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DES MAIRES DU 9 MAI 2018**

Le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 9 mai 2018 a été transmis à la préfète et aux membres du Conseil.

CONSIDÉRANT que le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 9 mai 2018 ;

Il est proposé par monsieur Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et appuyé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter les minutes de ces délibérations, en dispensant le secrétaire d'en faire la lecture et en ratifiant les décisions et gestes qui y ont été posés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.6

DÉPÔT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 2 MAI 2018

Le procès-verbal de la séance du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska tenue le 2 mai 2018 est déposé et signé, tel qu'adopté, sur la proposition de monsieur Raymond Noël, maire de Village de Saint-Célestin, ce 16 mai 2018.

1.7

DOCUMENTS REPRODUITS

<u>Date</u>	<u>Provenance</u>	<u>Sujet</u>
2018-04-25	MTQ	2 ^e versement aide financière de 2017 – Transport collectif

2.0

FONDS DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – FDT

2.1

2018-05-144

ACCEPTATION DU 24^E PROJET : FRESQUES SUR LA DEVANTURE DU CENTRE RICHARD-LEBEAU ET À L'HÔTEL DE VILLE DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-D'ASTON

CONSIDÉRANT le montant de 46 322 \$ disponible dans l'enveloppe 2018 du volet des projets locaux du Fonds de développement des territoires pour la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston ;

CONSIDÉRANT la demande de financement déposée par la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston d'un montant de 14 393 \$ pour le projet « Fresques sur la devanture du Centre Richard-Lebeau et à l'Hôtel de ville » (70 % du coût total du projet s'élevant à 20 563 \$) ;

CONSIDÉRANT que le projet a reçu l'appui de la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston lors de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2018 (résolution 2018-04-15) ;

CONSIDÉRANT que le projet reçu par la MRC a été jugé éligible et qu'il répond aux normes minimales de ce fonds ;

CONSIDÉRANT que le solde disponible après acceptation de ce projet sera de 31 929 \$ pour la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, maire de la Visitation-de-Yamaska et appuyé par monsieur Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu que ce Conseil autorise le financement du projet « Fresques sur la devanture du Centre Richard-Lebeau et à l'Hôtel de ville » appuyé par la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston pour un montant maximum de 14 393 \$, sans condition, et de verser cette subvention en deux (2) tranches, après signature du protocole d'entente et dans le respect des exigences inscrites audit protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2

2018-05-145

ACCEPTATION DU 25^E PROJET : JARDINS COLLECTIFS ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT MUNICIPAL DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EULALIE

CONSIDÉRANT le montant de 21 706 \$ disponible dans l'enveloppe 2018 du volet des projets locaux du Fonds de développement des territoires pour la municipalité de Sainte-Eulalie ;

- CONSIDÉRANT** la demande de financement déposée par la municipalité de Sainte-Eulalie d'un montant de 17 000 \$ pour le projet « Jardins collectifs et aménagement de l'environnement municipal » (65,8 % du coût total du projet s'élevant à 25 851 \$) ;
- CONSIDÉRANT** que le projet a reçu l'appui de la municipalité de Sainte-Eulalie lors de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2018 (résolution 2018-05-084) ;
- CONSIDÉRANT** que le projet reçu par la MRC a été jugé éligible et qu'il répond aux normes minimales de ce fonds ;
- CONSIDÉRANT** que le solde disponible après acceptation de ce projet sera de 4 706 \$ pour la municipalité de Sainte-Eulalie ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, maire de la Visitation-de-Yamaska et appuyé par monsieur Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu que ce Conseil autorise le financement du projet « Jardins collectifs et aménagement de l'environnement municipal » appuyé par la municipalité de Sainte-Eulalie pour un montant maximum de 17 000 \$, sans condition, et de verser cette subvention en deux (2) tranches, après signature du protocole d'entente et dans le respect des exigences inscrites audit protocole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0 **AFFAIRES COURANTES**

3.1 **SYSTÈME DE GOUVERNANCE DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA**

3.1.1 **RÔLE DU CONSEIL DES MAIRES**

Le directeur général dépose en séance tenante un document expliquant le rôle du Conseil des maires. Un retour sera fait lors d'une prochaine rencontre du Conseil des maires.

3.1.2 **ATTENTES ENVERS LES ADMINISTRATEURS**

Le directeur général dépose en séance tenante un document expliquant les attentes envers les administrateurs. Un retour sera fait lors d'une prochaine rencontre du Conseil des maires.

3.1.3 **RÉUNIONS DU CONSEIL DES MAIRES**

Le directeur général dépose en séance tenante un document expliquant les réunions du Conseil des maires. Un retour sera fait lors d'une prochaine rencontre du Conseil des maires.

3.1.4 **RÔLE ET COMPOSITION DES COMITÉS**

Le directeur général dépose en séance tenante un document expliquant le rôle et la composition des comités. Un retour sera fait lors d'une prochaine rencontre du Conseil des maires.

3.2 **PROGRAMME DE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS**

2018-05-146 3.2.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-05 ÉTABLISSANT LA QUOTE-PART LIÉE AU PROGRAMME DE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS POUR LES MUNICIPALITÉS DE GRAND-SAINT-ESPRIT, LA-VISITATION-DE-YAMASKA, NICOLET, SAINTE-MONIQUE, SAINT-LÉONARD-D'ASTON, SAINTE-PERPÉTUE ET SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU que la MRC de Nicolet-Yamaska est maître-d'œuvre du programme de contrôle biologique des insectes piqueurs pour les municipalités de Grand-Saint-Esprit, Nicolet, La-Visitation-de-Yamaska, Sainte-Monique, Saint-Léonard-d'Aston, Sainte-Perpétue et Saint-Zéphirin-de-Courval ;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir la répartition des quotes-parts des municipalités concernées pour l'année 2018, afin de financer ce programme ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 9 mai 2018 conformément à l'article 445 du Code municipal ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par monsieur Jean-Guy Doucet, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le règlement 2018-05 établissant la quote-part liée au programme de contrôle biologique des insectes piqueurs pour les municipalités de Grand-Saint-Esprit, La-Visitation-de-Yamaska, Nicolet, Sainte-Monique, Saint-Léonard-d'Aston, Sainte-Perpétue et Saint-Zéphirin-de-Courval pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-147 3.2.2

AUTORISATION DE PAIEMENT À G.D.G. ENVIRONNEMENT LTÉE POUR LE CONTRÔLE DES INSECTES PIQUEURS – ANNÉE 2018 (1^{ER} VERSEMENT)

CONSIDÉRANT la résolution 2018-01-12 de la MRC qui adjuge en son nom et pour le compte de toutes les municipalités susmentionnées, le contrat « Contrôle biologique des insectes piqueurs dans la MRC de Nicolet-Yamaska en 2018 » à G.D.G. Environnement Ltée pour la somme totale de 312 000 \$, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT la facture # 0000008816 au montant de 45 000 \$, plus les taxes applicables, représentant le premier versement, soit 30 % du montant forfaitaire de 150 000 \$, plus les taxes applicables, pour le traitement des moustiques pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT la facture # 0000008817 au montant de 48 600 \$, plus les taxes applicables, représentant le premier versement, soit 30 % du montant forfaitaire de 162 000 \$, plus les taxes applicables, pour le traitement des mouches noires pour l'année 2018 ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par monsieur Jean-Guy Doucet, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Comité d'autoriser le paiement des factures # 0000008816 et # 0000008817 au montant total 93 600 \$, plus les taxes applicables, à la firme G.D.G. Environnement Ltée.

Il est également résolu de puiser les sommes nécessaires dans le poste budgétaire « Dépenses insectes piqueurs / # 02-470-00-000 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-148 **3.3**
ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-04 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux MRC locales et aux MRC régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux ;

CONSIDÉRANT que le conseil de toute MRC qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2012 ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a adopté un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1) le 28 novembre 2012 ;

CONSIDÉRANT la pertinence de mettre à jour ce code d'éthique et de déontologie ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 18 avril 2018 ;

Il est proposé par monsieur Raymond Noël, maire de Village de Saint-Célestin et appuyé par monsieur Luc Labrecque, représentant de la Ville de Nicolet et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter le règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Nicolet-Yamaska.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4
PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS

2018-05-149 **3.4.1**
ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2017-2018, DES ÉTATS FINANCIERS 2016-2017 ET DES ÉTATS FINANCIERS 2017-2018

CONSIDÉRANT le rapport annuel 2017-2018 soumis par la MRC de l'Érable ;

CONSIDÉRANT les états financiers 2016-2017 produits par la MRC de l'Érable ;

CONSIDÉRANT les états financiers 2017-2018 produits par la MRC de l'Érable ;

Il est proposé par monsieur Julien Boudreault, maire de Grand-Saint-Esprit et appuyé par monsieur Sylvain Laplante, maire de la Visitation-de-Yamaska et unanimement résolu Conseil d'adopter le rapport annuel 2017-2018, les états financiers 2016-2017 et les états financiers 2017-2018 du Programme d'aménagement durable des forêts produits par la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-150 **3.5**
AUTORISATION DE TRANSFERT DES SUBVENTIONS À TRANSPORT COLLECTIF BÉCANCOUR-NICOLET-YAMASKA

CONSIDÉRANT que la MRC a pris compétence en matière de transport collectif pour ses municipalités ;

CONSIDÉRANT les résolutions 2016-03-75 et 2016-03-76 mandatant Transport collectif Bécancour-Nicolet-Yamaska à agir pour et au nom de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT la somme reçue de 50 000 \$ représentant le deuxième versement de l'aide financière de 2017 pour l'organisation et l'exploitation des services en transport collectif en milieu rural, autorisé le 29 mars 2018 ;

Il est proposé par monsieur Éric Descheneaux, maire de Pierreville et appuyé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil d'autoriser le directeur général de la MRC à transférer à Transport collectif Bécancour-Nicolet-Yamaska la somme de 50 000 \$ reçue du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du volet II des modalités d'application du Programme d'aide au développement du transport collectif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.6

2018-05-151

AUTORISATION DE VERSEMENT DES PARTS DE LA MRC DE BÉCANCOUR, DE LA VILLE DE NICOLET, DE MONSIEUR DENYS GUÉVIN, DES COMMUNAUTÉS ABÉNAKISES D'ODANAK ET DE WÔLINAK DANS LA 6^E ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

CONSIDÉRANT la signature d'une entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications (MCC), les MRC de Nicolet-Yamaska et de Bécancour, la Ville de Nicolet, monsieur Denys Guévin et les Communautés abénakise d'Odanak et de Wôlinak le 9 mai 2017 (résolution 2016-10-317) ;

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit une subvention totale du MCC de 92 000 \$, soit 22 000 \$ pour la MRC de Nicolet-Yamaska, 15 000 \$ pour la MRC de Bécancour, 12 500 \$ pour la Ville de Nicolet, 2 500 \$ pour monsieur Denys Guévin, 30 000 \$ pour la Communauté abénakise d'Odanak et de 10 000 \$ pour la Communauté abénakise de Wôlinak ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska est gestionnaire de l'ensemble de l'entente de développement culturel et reçoit la totalité de la subvention du MCC pour ensuite la redistribuer aux partenaires concernés ;

CONSIDÉRANT que le MCC a versé en avril 2018 comme versement final un montant total de 46 000 \$, soit 50 % de la subvention totale ;

Il est proposé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par monsieur Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et unanimement résolu que ce Conseil autorise le versement des parts des cinq (5) cosignataires selon la répartition suivante :

MRC de Bécancour	6 684 \$
Ville de Nicolet	7 300 \$
Monsieur Denys Guévin	1 325 \$
Communauté abénakise d'Odanak	14 940 \$
Communauté abénakise de Wôlinak	4 980 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.7

2018-05-152

AUTORISATION GÉNÉRALE DE DÉPENSES POUR LE PROJET « CHRONIQUE D'UN QUÊTEUX » (titre temporaire)

CONSIDÉRANT que le projet « Chronique d'un Quêteux (titre temporaire) » est inscrit dans l'entente de développement culturel 2018-2020 adopté par ce Conseil (résolution 2017-04-90) ;

CONSIDÉRANT le budget total de 40 000 \$ pour ce projet, provenant, à parts égales du ministère de la Culture et des Communications et de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'embauche de différents professionnels comme un conteur/acteur et un graphiste, de recourir aux services professionnels de différentes entreprises comme la radio communautaire et une imprimerie et de manière générale d'effectuer différentes dépenses liées directement à la réalisation du projet, notamment en matière de publicité et promotion ;

Il est proposé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par monsieur Marc-André Gosselin, maire d'Aston-Jonction et unanimement résolu que ce Conseil autorise le directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska à procéder à toutes les embauches et toutes les dépenses utiles et nécessaires pour mener à terme le projet « Chronique d'un Quêteur (titre temporaire) » en autant qu'elles respectent les strictes limites budgétaires votées par ce Conseil, pour ce projet, de même que les règles de la MRC et du gouvernement en matière d'appel d'offres et d'attribution de contrat.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général de la MRC de Nicolet-Yamaska à signer les contrats et tous les documents associés qui pourraient découler de cette autorisation générale de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.8

2018-05-153

VIREMENT ENTRE LES PROGRAMMES DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE (FDET) 2018

CONSIDÉRANT l'augmentation du nombre de demandes présentées par les jeunes entrepreneur(e)s pour des projets de démarrage, d'acquisition ou de relève d'entreprise ;

CONSIDÉRANT que dans la Politique des fonds de soutien aux entreprises du territoire, l'article 5 permet au Conseil des maires de la MRC de Nicolet-Yamaska d'effectuer le transfert des fonds résiduels annuels d'un programme vers un autre programme ;

CONSIDÉRANT que le Conseil des maires avait accepté à sa rencontre du 18 avril 2018 la recommandation du Comité investissement de la MRC de Nicolet-Yamaska d'ajouter 10 000 \$ dans le programme Jeunes entrepreneur(e)s à partir du Programme de soutien à l'investissement stratégique ;

CONSIDÉRANT qu'à la dernière rencontre du Comité investissement de la MRC de Nicolet-Yamaska du 26 avril 2018, les nouvelles sommes de ce programme ont toutes été engagées et que des demandes pour des nouveaux projets de jeunes entrepreneur(e)s sont actuellement en attente à la MRC ;

CONSIDÉRANT que pour cette raison, le Comité investissement de la MRC de Nicolet-Yamaska fait la recommandation de modifier la répartition budgétaire du FDET afin d'affecter une nouvelle enveloppe de 25 000 \$ au programme Jeunes entrepreneur(e)s et de prendre ce montant dans le programme de soutien à l'investissement stratégique dont le solde du budget actuel pour 2018 est de 229 554 \$;

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, maire de la Visitation-de-Yamaska et appuyé par monsieur Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et unanimement résolu par ce Conseil d'accepter la recommandation du Comité investissement de la MRC de Nicolet-Yamaska et d'effectuer un virement de 25 000 \$ entre les programmes du Fonds de développement des entreprises du territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska tel que proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-154 **3.9**
**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2017 POUR LE SUIVI DU PLAN DE
GESTION DES MATIERES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT qu'en vertu du décret 548-2013, le gouvernement a fixé en 2013 l'obligation pour les MRC de produire un rapport annuel relatif au suivi des actions du PGMR (Plan de gestion des matières résiduelles) ;

CONSIDÉRANT que la MRC doit adopter son quatrième rapport de suivi qui porte sur le PGMR adopté en 2015 ;

CONSIDÉRANT le rapport joint faisant partie intégrante de la présente résolution ;

Il est proposé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par monsieur Marc-André Gosselin, maire d'Aston-Jonction et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter et de déposer le Rapport annuel 2017 pour le suivi du PGMR au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-155 **3.10**
**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC
ET DE PLANS DE REVITALISATION POUR LES MUNICIPALITÉS DE
PIERREVILLE, SAINT-LÉONARD-D'ASTON, SAINTE-EULALIE, SAINTE-
MONIQUE ET VILLE DE NICOLET**

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu le mandat des municipalités de Pierreville, Saint-Léonard-d'Aston, Sainte-Eulalie, Sainte-Monique et la Ville de Nicolet, de procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'adjudication d'un contrat en vue de réaliser un diagnostic et des plans de revitalisation pour chacune d'elle ;

CONSIDÉRANT que cet appel d'offres a été lancé le 27 avril 2018 et s'est fermé le 11 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT que deux (2) firmes avaient été invitées et que celles-ci ont déposé des offres jugées conformes ;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été nommé et que celui-ci a procédé à l'analyse des deux (2) offres selon une grille d'évaluation pondérée ;

CONSIDÉRANT que selon cette analyse, la firme Coopérative de travail l'Enclume a obtenu le plus haut pointage ;

Il est proposé par monsieur Éric Descheneaux, maire de Pierreville et appuyé par monsieur Jean-Guy Doucet, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil que la MRC adjuge en son nom et pour le compte de toutes les municipalités susmentionnées, le contrat à la Coopérative de travail l'Enclume pour la somme totale de 78 000 \$ (taxes non comprises).

Il est également résolu de puiser les sommes nécessaires dans le poste budgétaire « Dépenses activités développement économique / # 02-621-00-419 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-156 **3.11**
**AUTORISATION DE PAIEMENT À SOGETEL – DÉPLACEMENT DE LA FIBRE
OPTIQUE AU BUREAU MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD-D'ASTON**

CONSIDÉRANT les frais engagés pour le déplacement de la fibre optique à la suite du déménagement du bureau municipal de Saint-Léonard-d'Aston au 444, rue de l'Exposition ;

Il est proposé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et appuyé par monsieur Julien Boudreault, maire de Grand-Saint-Esprit et unanimement résolu par ce Comité d'autoriser le directeur général à acquitter la facture de Sogetel datée du 15 avril 2018 au montant de 13 928,03 \$, plus taxes applicables, relativement aux frais engagés pour le déplacement de la fibre optique à la suite du déménagement du bureau municipal de Saint-Léonard-d'Aston au 444, rue de l'Exposition.

Il est également résolu de puiser les sommes au poste budgétaire « Surplus libres ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.12

2018-05-157

AUTORISATION DE PAIEMENT THERRIEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT la résolution 2018-04-100 qui octroi le contrat des travaux de rénovations à la suite du dégât d'eau survenu au sous-sol de la MRC de Nicolet-Yamaska à Therrien Entrepreneur Général ;

CONSIDÉRANT la demande et certificat de paiement # 1 de Therrien Entrepreneur Général représentant les travaux de rénovations du 9 au 18 avril 2018 au montant de **17 134,38 \$** plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT la demande et certificat de paiement # 2 de Therrien Entrepreneur Général représentant les travaux de rénovations du 19 avril au 4 mai 18 avril 2018 au montant de **56 984,49 \$** plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT la demande et certificat de paiement # 3 de Therrien Entrepreneur Général représentant les travaux de rénovations du 19 avril au 4 mai 18 avril 2018 au montant de **8 235,43 \$** plus les taxes applicables ;

Il est proposé par monsieur Raymond Noël, maire de Village de Saint-Célestin et appuyé par monsieur Mario Lefebvre, maire de Saint-Elphège et unanimement résolu par ce Comité d'autoriser le directeur général à acquitter les demandes et certificats de paiement # 1, # 2 et # 3 de Therrien Entrepreneur Général pour un montant total de **82 354,30 \$** plus les taxes applicables.

Il est également résolu de puiser les sommes au poste budgétaire « Entretien et réparation de bâtiment / # 02-190-90-520 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.13

OFFRE DE SERVICE – ECO²URB

Madame Marie-Hélène Larivière, conseillère en développement agroalimentaire à la MRC, présente l'offre de service Eco²Urb. Ce projet environnemental, pouvant être réalisé avec des partenaires, est en lien avec le plan d'action du PDZA. Un retour sera fait lors de la rencontre du Conseil des maires prévue le 20 juin 2018.

3.14

2018-05-158

INSCRIPTION A LA JOURNEE « TOUS RURAUX »

CONSIDÉRANT que la tenue de la journée « Tous ruraux » aura lieu le 23 mai 2018 à Québec ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Gosselin, maire d'Aston-Jonction et appuyé par monsieur Luc Labrecque, représentant de la Ville de Nicolet et unanimement résolu par ce Conseil de déléguer monsieur Raymond Noël, maire de la municipalité du Village de Saint-Célestin, à assister à la journée « Tous ruraux » du 23 mai 2018 à Québec et d'autoriser le paiement des frais inhérents à cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION

4.1

PRÉSENTATION DU RAPPORT EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La coordonnatrice du service Développement économique, madame Caroline Vachon, présente le rapport des activités du secteur réalisées pour le premier trimestre de l'année 2018.

4.2

RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMITÉS

4.2.1

COMITE INVESTISSEMENT

Monsieur Éric Descheneaux, président du Comité investissement, fait un bref résumé de la rencontre du 26 avril 2018.

4.3

SUIVI DU FARR / TABLE DES MRC

Le directeur général fait un suivi auprès du Conseil des maires concernant l'évolution des travaux du Fonds d'appui au rayonnement des régions sur le territoire de Nicolet-Yamaska.

4.4

RELAIS POUR LA VIE – SUIVI ÉQUIPE MRC DE NICOLET-YAMASKA

Le directeur général confirme que l'équipe de la MRC de Nicolet-Yamaska, formée de dix (10) participants, est inscrite au Relais pour la vie qui aura lieu le 9 juin 2018 dans la région de Bécancour. Celui-ci doit d'ailleurs assister à une rencontre d'information le 30 mai 2018. Un courriel sera transmis aux membres de l'équipe afin de préciser le déroulement de l'activité.

5.0

AFFAIRES FINANCIERES

2018-05-159

5.1

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES

Il est proposé par monsieur Mathieu Lemire, maire de Saint-Zéphirin-de-Courval et appuyé par monsieur Réal Deschênes, maire de Saint-Wenceslas et unanimement résolu par ce Conseil d'adopter ces comptes et d'autoriser le directeur général à en effectuer le paiement au montant de **260 887,81 \$** dans les délais requis, conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum de 30 minutes).

Les personnes présentes dans la salle du conseil peuvent poser des questions aux membres du Conseil, en s'identifiant au préalable, en s'adressant au président de l'assemblée et déclarer à qui la question s'adresse.

7.0

DOSSIERS EN « AMENAGEMENT-FORET – COURS D'EAU ET CARRIERES-SABLIÈRES »

7.1

AMENAGEMENT-FORET

2018-05-160

7.1.1
AVIS DE CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT 371-2018 – VILLE DE NICOLET

Explications :

Ce règlement modifie :

- *le règlement de zonage (77-2004) – grille des usages agricoles dans certaines zones non agricoles, un nouvel usage (artisanal) et un type d'habitation unifamiliale rattachée à une exploitation agricole (maison mobile).*

CONSIDÉRANT le projet de règlement 371-2018 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifie le règlement de zonage (77-2004) ;

CONSIDÉRANT que l'analyse technique du document déposé établit que celui-ci est conforme aux dispositions de son document complémentaire ;

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska autorise la directeur général et secrétaire-trésorier à émettre à la Ville de Nicolet un certificat de conformité pour le règlement 371-2018 ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, maire de la Visitation-de-Yamaska et appuyé par monsieur Guy Dupuis, maire de Sainte-Perpétue et unanimement résolu par ce Conseil de déclarer conforme au schéma d'aménagement le règlement 371-2018 de la Ville de Nicolet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2
COURS D'EAU ET CARRIÈRES-SABLIÈRES

Sans objet.

8.0
DEMANDES D'APPUI

2018-05-161

8.1
FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES

CONSIDÉRANT que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions ;

CONSIDÉRANT que la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solutions concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans ;

CONSIDÉRANT que les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et un suivi du phénomène de financiarisation des terres ;

CONSIDÉRANT les annonces de la participation financière de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA ;

CONSIDÉRANT que d'autres investisseurs et d'autres fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles ;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Gosselin, maire d'Aston-Jonction et appuyé par monsieur Luc Labrecque, représentant de la Ville de Nicolet et unanimement résolu par ce Conseil de demander au gouvernement du Québec :

QUE des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels ;

QUE soit créée une table de travail provinciale avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce phénomène de financiarisation des terres agricoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0

AFFAIRES NOUVELLES

9.1

2018-05-162

REMERCIEMENTS À LA VILLE DE NICOLET

CONSIDÉRANT le dégât d'eau constaté au Centre administratif de la MRC le 7 janvier 2018 ;

CONSIDÉRANT les travaux de reconstruction nécessaires à la remise en état des lieux et qui ont été complétés en mai 2018 ;

CONSIDÉRANT l'hospitalité de la Ville de Nicolet afin de permettre à la MRC de prévoir ses réunions dans leurs locaux pendant la durée des travaux ;

Il est proposé par madame Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et appuyé par monsieur Jean-Guy Doucet, maire de Saint-Léonard-d'Aston et unanimement résolu par ce Conseil de remercier la Ville de Nicolet pour leur accueil et leur soutien pendant cette période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2

L'HARMONIE DE LA RIVERAINE

Monsieur Réal Deschênes, maire de la municipalité de Saint-Wenceslas et un des fondateurs de L'Harmonie de la Riveraine, informe qu'une compétition provinciale des harmonies et des orchestres symphoniques aura lieu les 18 et 19 mai 2018 à Sherbrooke.

Près d'une quarantaine de musiciens membres actuels de l'harmonie participeront à cet événement. Les membres du Conseil des maires souhaitent les encourager dans cette expérience formatrice à tous les aspects de leur vie.

9.3

TOURNEE DU PRESIDENT DE LA FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES (FQM)

Monsieur Raymond Noël, maire de Village de Saint-Célestin, informe que le 28 mai 2018 à 19 h 00, monsieur Jacques Demers, président de la FQM, visitera Plessisville, dans la MRC de L'Érable. À cette occasion, Monsieur Demers présentera les services et les priorités politiques de la FQM en prévision de la prochaine Assemblée des MRC à Mont-Tremblant les 6 et 7 juin 2018.

10.0

2018-05-163

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Marc-André Gosselin, maire d'Aston-Jonction et appuyé par monsieur Luc Labrecque, représentant de la Ville de Nicolet et unanimement résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à vingt-et-une heures quinze (21 h 15).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PREFETE
GENEVIÈVE DUBOIS**

**SECRETAIRE-TRESORIER
MICHEL CÔTÉ**

Signatures